rerait-on pas la citoyenne Louise Michel, *qui n'hésita pas à prendre les armes et à faire le coup de feu...* contre les Versaillais ? Ce serait logique, en somme, puisqu'on rend bien la croix d'honneur à M. Brissy?

Bulletin Economique

NOTRE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'année dernière, tout le monde reconnaissait que le mouvement du commerce extérieur de la France — pendant les quatre premiers mois — était très défavorable, et voici pourquoi:

Nous avions acheté au dehors pour 1,281 millions 1/2, tandis que nous avions vendu seulement pour 963 millions; — différence en faveur de l'étranger: 318 millions 1/2.

Mais on avait soin de faire remarquer, tout aussitôt, qu'il s'agissait d'une période exceptionnelle et que les importations extraordinaires faites en vue de l'Exposition universelle expliquaient cette disproportion tout accidentelle entre nos ventes et nos achats.

Que va-t-on dire cette année?... Voici les chiffres officiels pour les quatre premiers mois de 1879:

Importations :	*1879*	*1878*
Objets d'alimentation.	512,015.000	322,602.000
Produits naturels et matières nécessaires a l'industrie.	716,141,000	741,102,000
Objets fabriqués.	144,658,000	151,966,000
Autres marchandises,	65.408,000	65,917,000
Total	1,438,222.000	1,281,587.000
Exportations :		
Objets fabriqués,	538,353.000	517.658,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie,	396,496,000	395,690,000
Autres marchandises,	49,752,000	49,819,000
	984.601.000	963.167,000

Il en résulte que, cette année, nos importations dépassent les exportations de 353, millions, tandis que l'année dernière la différence, considérée comme énorme, comme exceptionnelle (nous savons pourquoi), n'atteignait cependant que 318 millions.

Ainsi, non seulement nous ne voyons pas une amélioration se produire comparativement aux chiffres extraordinaires de 1878; non-seulement nous ne voyons pas baisser nos achats et augmenter nos ventes comparativement à une année d'exposition universelle, où le chiffre énorme des arrivages avait son explication naturelle, mais encore nous avons acheté au dehors pour 157 millions de plus qu'en 1878, et nous n'avons vendu que pour 21 millions de plus que pendant la même période de l'année antérieure.

Pendant que nos exportations s'élèvent très péniblement, très lentement, et dans des proportions minimes, nos achats augmentent de 157 millions en quatre mois, comparativement à la même période d'une année où les importations présentaient une importance qui avait tous les caractères d'une immense exception.

L'année dernière, à la fin d'avril, les exportations dépassaient de 28 millions et demi celles de la même période de 1877; cette année, elles ne dépassent que de 21 millions celles des quatre premiers mois de 1878.

A quelque point de vue qu'on se place, le résultat de nos opérations commerciales avec l'étranger est donc absolument mauvais, et il se montre chaque année plus préjudiciable.

Nous sommes très curieux de voir à quelles arguties, à quelles supercheries de chiffres les économistes *tant mieux* des feuilles officieuses auront recours pour montrer au public que ces résultats sont satisfaisants et que M. Tirard et ses collègues ont donné à la France « la prospérité ».

Mais cette audacieuse plaisanterie du discours de Marseille n'est pas de celles qu'on peut se permettre en présence des chiffres officiels, et, pour notre compte, nous constatons avec une grande tristesse les résultats de plus en plus défavorables de notre commerce avec l'étranger.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Nous prions ceux de nos amis qui ont encore entre les mains des exemplaires de la pétition pour la liberté de l'enseignement, de vouloir bien les renvoyer sans retard au bureau du *Journal de Roubaix*, après avoir fait légaliser toutes les signatures.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SESSION DE MAI

Séance du 16 Mai 1879

Présidence de M. LÉON ALLARD, adjoint.

Le Conseil procède à la nomination du secrétaire, M. Joseph Quint est nommé.

Renouvelle les commissions suivantes :

FINANCES : MM. P. Richard, Quint, Delétoile, Buisine et Funck.

VOIRIE : MM. Bourgois, Delétoile, Vaissier, Willem et Renaux.

EAUX : MM, Quint, Dumortier, P. Flipo, Thérin et A. Motte.

MM. Quint, Dumortier et P. Flipo feront partie de la commission mixte.

ÉCOLES : MM. Richard, Barbotin, Flipo, Ryo et A. Motte.

Désigne pour faire partie de la commission chargée de la formation de la liste du jury, savoir :

CANTON-EST : MM. Quint et Flipo.

CANTON-OUEST : MM. Willem et Montagne.

Vote 8 centimes additionnels pour assurer le service de l'instruction primaire en 1880;

Un centime pour le traitement et l'habillement des gardes-champêtres;

Cinq centimes pour les chemins vicinaux et approuve le budget de ce service pour 880, dressé par MM. les agents-voyers.

40,424 fr. 50 à inscrire au budget supplémentaire de 1879, à l'effet de payer les indemnités allouées par le jury à MM. Vouzelle et Fougasse pour le paiement des terrains expropriés pour l'établissement du Boulevard Central.

8,000 fr., à inscrire au budget pour travaux d'amélioration à l'abattoir.

Renvoie à l'examen de la commission des finances :

1° Le compte administratif des recettes et dépenses de la ville de Roubaix pendant l'année 1878, le compte de gestion du receveur municipal pour le même exercice et le projet de budget additionnel de 1879;

2° Les comptes administratifs des recettes et dépenses des hospices, du bureau de Bienfaisance, les comptes de gestion des receveurs et les projets de budgets de ces établissements pour 1879 et 1880;

3° Le compte administratif et le compte de gestion du directeur du mont-de-piété pour l'exercice 1878.

La demande de subvention formée par M. Deschamps, directeur du Théâtre, pour l'année 1879-1880;

La demande de bourse à l'Institut des jeunes aveugles de Lille, formée par la dame Rouzeuw, en faveur de sa fillle Céline-Aline,

A l'examen de la commission des Eaux :

Le compte-rendu du service municipal des eaux de la Lys des villes de Roubaix et Tourcoing pour l'exercice 1878.

A l'examen de la commission des Ecoles :

L'offre faite à la ville par Mme Constantin Descat, d'un terrain situé au lieu dit *Chemin des Trois-Ponts*, pour y construire, dans le délai de deux années, une Salle d'Asile avec Crèche.

Passe à l'ordre du jour sur l'offre faite par les héritiers Leconte-Baillon, d'une place plantée au quartier de Maufait, à la condition que la ville y construirait une église dans le délai de deux ans et pour laquelle ils contribueraient pour une somme de 25,000 francs.

Le Conseil s'ajourne à la semaine prochaine.

Le Secrétaire,
J. QUINT.

On remarque que, dans le compte-rendu sommaire de la séance d'hier du Conseil municipal de Roubaix, on n'indique pas encore les noms des présents et des absents.

Pourquoi cette persistance à se dérober au contrôle des électeurs ? Jadis, quand la droite avait la majorité dans le Conseil, elle agissait autrement, et le public connaissait les conseillers qui assistaient régulièrement aux séances ainsi que ceux qui, après avoir sollicité un mandat, se soustrayaient à ses obligations.

Voyons, Messieurs, ayez donc le même courage que ces affreux réactionnaires !

Rougiriez-vous par hasard de tenir si peu après avoir tant promis ???

M. Deleporte-Bayart, adjoint au maire de Roubaix, et M. Chieus père, vétérinaire, ont été nommés membres du jury pour le prochain concours hippique de Lille.

Nous continuons à indiquer l'itinéraire suivi par son Eminence dans sa visite pastorale et par *Mgr l'évêque de Lydda, auxiliaire de Son Eminence, pour l'administration du Sacrement de Confirmation dans l'arrondissement de Lille, en* 1879.

Dimanche 18 : Son Eminence, Réunion des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de la province ecclésiastique, à Notre-Dame de la Treille, 8 h.; Mgr de Lydda. *Roubaix (Saint-Sépulcre)*, 8 h.; *Roubaix (Saint-Joseph)*, 6 h. du soir.

Lundi 19 : Son Eminence. Pensionnat du Sacré-Cœur, 7 h. 1/2; Mgr de Lydda. *Roubaix (paroisse du Sacré-Cœur)*.

Mardi 20 : Son Eminence. Communauté des Franciscaines, 8 h.; Pensionnat de Saint-Maur, 11 h.; Mgr de Lydda. *Wattrelos.*

Mercredi 21 : Son Eminence. Pensionnat de la Mère de Dieu, à Lambersart, 11 h.; Mgr de Lydda. *Armentières.*

Jeudi 22 : Son Eminence. Basilique de N.-D. de la Treille, Union de prières pour la ville, 8 h. Chapelle des RR. PP. Jésuites, Messe militaire, à midi.

Vendredi 23 : Son Eminence. Communauté des Sœurs de la Treille; Mgr de Lydda. *Faumont*, Raimbeaucourt, Raches, 4 h. 1/2. Roost-Warendin.

Samedi 24 : Son Eminence. Communauté de Marie-Auxiliatrice, 8 h.; Mgr de Lydda. *Douai (Notre-Dame)*. — *(Saint-Pierre)*.

Dimanche 25 : Son Eminence. Cercle catholique, 8 h.; Mgr de Lydda. *Dorignies* 3 heures.

Nous apprenons que Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai a daigné recevoir hier matin, les membres de l'œuvre du Denier des Ecoles catholiques de Lille.

Le président de l'œuvre a eu l'honneur d'être reçu, la semaine dernière, en audience particulière par Sa Sainteté Léon XIII qui a béni avec la plus paternelle affection l'œuvre entreprise et tous ses membres.

Mgr l'archevêque a fait ressortir toute l'autorité d'une si haute approbation; à son tour, il a donné aux membres de l'œuvre les plus sages conseils.

Commencée sous de tels auspices, l'œuvre du Denier des Ecoles catholiques est assurée du succès; elle arrive à son heure.

L'espace nous manque pour reproduire l'Adresse présentée au Saint-Père par le président de l'Œuvre. Elle portait les signataires suivantes :

A. Jonglez de Ligne, Paul Beaufort, Victor de Brenne, Alfred Dujardin, Henri Caumont, Pierre Bernard, Joseph de Haes, Joseph Billot, de la Borderie, Edouard Decoster, Jean Bernard, Gaston Carpentier, Eugène Boury, Jules Morival, Joseph Detrez, Adolphe Beaufort, Hipp. Bulteau, Louis Liagre, Alphonse Féron, Louis Vandamme, Alexandre Masse, H. Baligand, Paul Vallin, Em. Richebé.

A la suite de ces noms, le Saint-Père a daigné écrire ce qui suit :

« Romæ, die 5 maii 1879.

» Studium vestrum in catholicis egenorum infantium scholis sustentandis commendamus, et apostolican benedictionem vobis et omnibus sociis peramanter impertimur.

» LEO P. P. XIII. »

On télégraphie de Toulouse à la date d'hier soir :

« Aujourd'nui, M. le comte Carpeyna, garde noble de Sa Sainteté, a remis à Mgr Desprez, la barette cardinalice. L'assistance était nombreuse et choisie. Toutes les autorités civiles et militaires assistaient à cette cérémonie, à l'exception de la municipalité toulousaine.»

Jeudi prochain, fête de l'Ascension, à 8 heures, Son Em. le cardinal-archevêque célèbrera la sainte messe dans l'église de N.-D. de la Treille et Saint-Pierre à Lille, pour recommander à Dieu les intérêts moraux et matériels de la ville de Lille.

Le soir, à huit heures, saiut solennel et prédication.

La commission du concours régional de Lille nous prie d'annoncer qu'à partir de ce jour, il ne pourra plus être donné suite à aucune demande d'admission.

Les candidats aux épreuves de la première série du baccalauréat ès-lettres, ajournés pendant la session de mars 1879, pourront être interrogés, à la prochaine session de juillet-août, sur les parties d'auteurs grecs déterminées par l'arrêté du 14 juillet 1874.

M. Jules Dutilleul vient d'être nommé par le 3e bureau du Sénat, membre de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la nomination des membres des commissions administratives des hospices, des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance.

Le service des recouvrements par la poste, tel qu'il est défini par la loi du 7 avril 1879, commencera à partir du 15 juin prochain.

Provisoirement il ne sera pas accepté d'effets, valeurs, factures, etc, recouvrables, soit en Corse et en Algérie, soit dans les villes dont les noms suivent :

Paris et tout le département de la Seine.

Amiens, Angers, Avignon, Besançon, Béziers, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Brest, Caen, Cherbourg, Clermont-Ferrand, Dijon, Dunkerque, Grenoble, le Havre, Lille, Limoges, Lorient, Lyon, Le Mans, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Reims, Rennes, Roubaix, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Quentin, Toulon-sur-Mer, Toulouse, Tourcoing, Tours, Troyes, Versailles.

Les valeurs remises pour être recouvrées pourront être déposées dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie.

Un jeune homme s'est suicidé, hier après-midi, en se jetant dans le vieux canal de Croix, près de l'écluse de Wasquehal. Ce malheureux s'est élancé dans la rivière, après avoir déposé sur la berge, son chapeau dans lequel on a retrouvé deux billets annonçant sa ferme résolution d'en finir avec la vie, sans préciser, toutefois, les motifs qui l'avaient poussé à cette extrémité. Le garde-champêtre de Wasquehal se porta au secours de ce jeune homme, mais lorsqu'on parvint à le ramener sur la rive, il avait cessé de vivre. Un livret d'ouvrier trouvé dans l'une des poches de l'habit qu'il portait a permis d'établir son identité. Il était originaire de Chokier (Belgique), se nommait Jacques-Henri Knœdgen et était âgé de 32 ans.

Se nommé Joseph-Charles Rousseau, âgé de 50 ans, né à Rochefort, peintre en bâtiments, en résidence obligée à Roubaix, a été arrêté par la police de Douai sous prévention de mendicité.

Cet individu a déjà subi une trentaine de condamnations.

La police recherche depuis hier un apprenti cordonnier, Pierre T... Ce jeune homme a profité du moment où son patron, M. Delisse, rue de l'Hospice, était sorti, pour s'introduire dans sa chambre à coucher, fouiller les meubles et enlever une somme de 35 francs.

Un autre vol a été commis, hier, chez Mme Emilie D.... rue de l'Epeule. Un porte-monnaie contenant 10 francs et deux reconnaissances du Mont-de-Piété, a été subtilisé par un filou dont on n'a pu retrouver les traces.

On nous signale le sans-façon avec lequel les cochers des fiacres stationnant dans la cour de la gare, agissent envers les voyageurs. Les fiacres sont le plus souvent abandonnés, même à l'heure d'arrivée des trains pendant que les cochers, rassemblés dans un cabaret voisin, échangent leurs idées sur la marche des choses. Hier après-midi, un voyageur a inutilement demandé de se faire transporter en ville; de cochers pas l'ombre. Une plainte a été déposée par le voyageur entre les mains du brigadier de service à la gare. Ces cochers se nomment Pierre D... Louis D... et Jean-Baptiste D...

Deux autres procès-verbaux ont été dressés contre un cultivateur, M. .... et un cocher de fiacre, François V... qui ont abandonné leur attelage pour aller boire dans un estaminet de la rue Saint-Jean.

C'est encore d'un conducteur de voiture qu'il s'agit. Un automédon qui avait bu plus que ne le comporte la tolérance laissée aux gens de son métier conduisait un cheval attelé à une voiture, d'une façon si fantaisiste qu'une des roues du véhicule alla donner contre une échelle dont l'extrémité inférieure reposait sur le bord du trottoir de la rue du Fontenoy. L'échelle fut renversée et avec elle un biden de couleur et...un ouvrier peintre que la violence du choc lança sur le pavé. L'ouvrier n'a heureusement reçu dans sa chute que des contusions sans gravité.

Le conducteur de la voiture sera poursuivi.

Une jeune fille s'est présentée, il y a quelques jours, chez M. Leman, patissier, rue Neuve, et, se disant envoyée par une dame de la rue du Château, Mme W. ., cliente habituelle, a demandé un magnifique gâteau. Le gâteau lui fut servi; mais Mme Leman qui ne reconnaissait pas en cette jeune fille une des servantes de Mme W..., la fit suivre à distance par sa petite fille.

Au lieu de prendre la route qui devait la mener dans la rue du Château, l'acheteuse de gâteau se dirigea vers la Place Notre-Dame et de là dans la rue du Fontenoy. Elle fut atteinte dans cette rue par la petite fille qui lui fit quelques observations, mais le gâteau était alors presqu'entièrement dévoré.

Mme Leman avait eu affaire à une escroqueuse de la plus belle eau. Plainte a été déposée ; le nom de la voleuse est connu : elle se nomme Julie Caby, est âgée de 29 ans et n'a pas de domicile fixe. Elle ne peut manquer de tomber bientôt entre les mains de la police.

Malgré la sévérité avec laquelle sont frappés les marchands de lait falsificateurs, il s'en trouve encore qui continuent à mettre en vente du lait qui n'a plus de ce liquide que le nom. Quatre tonneaux appartenant à un cultivateur d'Herzeaux, Pierre L..., ont été saisis hier; ils contenaient du lait additionné de 60 0/0 (soixante pour cent) d'eau.

Pierre L..., comparaîtra, pour ce fait, devant le tribunal correctionnel de Lille.

La commune de Leers organise en ce moment un carrousel qu'elle se propose d'offrir aux amateurs le dimanche 27 juillet prochain.

Ce carrousel aura lieu au bénéfice des pauvres.

Le conducteur d'un chariot à quatre roues appartenant à un entrepreneur de la rue du College, a si malheureusement dirigé son attelage ce matin, qu'il a brisé une glace de la vitrine de M. Limbourg, patissier, grande-rue. La valeur de la glace est de 300 francs.

Le nombreux public qui se pressait ce matin, au marché de la place de la Liberté, a été égayé par une lutte entre femmes qui a eu lieu sans avoir été précédée de l'altercation d'usage.

Les deux adversaires se cherchaient probablement, car elles s'étaient à peine aperçues, qu'elles fondaient l'une sur l'autre, bousculant tout ce qui se trouvait sur leur passage et renversant çà et là quelques boutiques de détaillants. L'arme choisie était la gamelle; elles s'en frappèrent réciproquement, puis un des assistants ayant eu l'idée de crier : Voilà la police ! » les deux antagonistes se relevèrent — car après les premières passes, elles s'étaient terrassées — et disparurent. Le couvercle d'une gamelle, un tablier, et une tresse de postiches cheveux, ont été retrouvés sur le lieu du combat.

Dans l'audience qu'il a tenue jeudi après-midi, le tribunal de simple police a statué sur les contraventions suivantes :

Défaut de balayage	16
Outrage à la morale publique	2
Divagation de chiens	3
Bal donné sans autorisation	2
Mauvais traitements infligés à un cheval	1
Jeux de hasard	9
Défaut d'éclairage	3
Défaut de plaque	2
Embarras de la voie publique	3
Cabarets ouverts après l'heure	2
Consommateurs trouvés au cabaret après l'heure	2
Jet de matières fécales dans la propriété d'autrui	2
Violences légères	1
Infraction au règlement sur la marche des véhicules	2

Cinq affaires ont été remises à quinzaine et trois acquittements ont été prononcés. Le montant des amendes infligées aux contrevenants s'est élevé à la somme de 135 francs.

Un cordonnier de la rue des Molles-Briques, à Tourcoing, reçut, avant-hier, la visite d'un jeune homme porteur d'une paire de bottes neuves.

— Voulez-vous les acheter, dit le jeune homme? c'est 3 francs 50.

— Brigand, s'écria le cordonnier, 3 francs 50, des bottes si neuves ! Tu les as donc volées !

Et il saisit le garçon à la gorge. Celui-ci qui les avait effectivement volées, prit la fuite abandonnant les chaussures.

Le cordonnier se rendit immédiatement à la Police, raconta l'affaire, remit les bottes et donna le signalement du drôle.

En peu de temps, le gaillard fut découvert. Il déclara se nommer Edouard Coupleux, mais qu'il n'était pas l'auteur du vol, que les bottes lui avaient été remises par un de ses camarades, le jeune Desmarchelier, pour les vendre.

Desmarchelier a donc été arrêté.

C'est à Mme Delahousse, marchande de chaussures, rue du Tilleul, que les bottes appartiennent. Elles lui ont été dérobées par deux drôles qu'elle employait pour transporter ses marchandises, au marché de la Grand'Place.

On a arrêté, hier, avec grand'peine Camille Ghilbert.

Cet individu était en état d'ivresse. Les agents ont eu infiniment de mal à s'en rendre maîtres. Camille n'est pas à son coup d'essai. Son casier judiciaire porte déjà 8 condamnations.

Les expulsés dont les noms suivent ont été conduits, hier soir, à la frontière belge.

Henri Populaire, 32 ans; Angélique Delcroix, 42 ans, femme Deblaudt; Marie Dameulenaert, 58 ans; Adolphe Donnez, 23 ans, briquetier; Charles Noiret, 35 ans, peintre; Sophie Ramaeu, 30 ans, ménagère; Auguste Trimasseur, 47 ans, sculpteur; Louis Vanghelder, 18 ans, ajusteur; Charles Vandesomple, 34 ans, terrassier; Florimond Walgraff, 39 ans, terrassier; Adrien Delbove, 25 ans.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a condamné à un mois de prison et 50 fr. d'amende, le sieur Grosclaude et la femme Houppe, marchands de charbon rue du Faubourg des Postes, à Lille pour tromperie sur la quantité de marchandise vendue.

Procès-verbal a été dressé hier à la charge du nommé Henri Descarpentries, marchand colporteur, pour menaces envers une personne qui venait de déposer, comme témoin, devant le tribunal correctionnel de Lille.

Le 2me conseil de guerre, dans sa séance du 16 mai, a jugé les deux affaires suivantes:

1° Gustave-Désiré Lenjalley, soldat au 16e dragons. Désertion à l'intérieur. — Acquitté.

— Paul-Louis Guillon soldat au 3e régiment du génie. Vol au préjudice d'un militaire. Outrages envers un supérieur. — Cinq ans de prison.

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les propriétaires de chevaux, juments, mulets et mules que la commission d'inspection et de classement se réunira à l'Abattoir, le 4 juin prochain, de 7 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir et le lendemain 5, de 7 heures du matin à midi pour le Canton-Est — et pour le Canton Ouest, le même jour 5 juin, de 2 heures à 5 heures du soir, et le lendemain 6, de 7 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Les susdits propriétaires ne devront pas présenter les animaux qui ont été réformés aux classements antérieurs et pour lesquels il leur a été délivré des certificats de réforme.

NOTA. — Le recensement des voitures ne devant avoir lieu que tous les trois ans, les chevaux, juments, mulets et mules seront seuls présentés, cette année, à la commission de classement.

Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 15 mai 1879.

Le Maire,
CH. DAUDET.

Pétitionnement

POUR LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Voici le texte de la pétition que nous soumettons à nos lecteurs contre le projet de loi présenté aux Chambres, par le ministre de l'instruction publique :

« Messieurs les sénateurs,

» Messieurs les députés,

» Les soussignés, alarmés du projet » présenté au Parlement par M. le mi- » nistre de l'instruction publique, pro- » jet ménaçant tout à la fois la liberté » de conscience et la liberté de l'ensei- » gnement catholique, demandent aux » Chambres de le repousser et de reje- » ter toute proposition qui porterait at- » teinte au plus sacré des droits du » père de famille : la liberté de l'édu- » cation de l'enfant. »

Des exemplaires de cette pétition, sont exposés dans nos bureaux à la disposition du public.

Toute personne *majeure*, jouissant de ses droits *civils*, a le droit de la signer.

Nous engageons les signataires à bien indiquer leur profession et leur domicile.

Avis important

LÉGALISATION DES SIGNATURES. — *Les signatures apposées sur une pétition doivent être légalisées par le Maire quand deux témoins en attestent l'authenticité.*

EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

17 Mai 1861. — Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, décide la construction d'un nouveau bâtiment d'école, à l'angle de la Place du Trichon et de la rue Destombes (aujourd'hui rue des Fabricants) sur l'emplacement de maisons appartenant à M. Ed. Debuchy et à Mme veuve Voreux. Ces acquisitions eurent lieu à l'amiable, savoir : la propriété de M. Debuchy pour le prix principal de 30,000 francs, par contrat du 6 novembre 1863 ; celle de Mme Voreux pour le prix principal de 8,000 francs, par contrat du 21 décembre 1863. — Les travaux de construction commencerent en 1864 et furent terminés en 1865. (*Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix*. T. IV.)

17 Mai 1875. — Le Conseil municipal vote un crédit de 285.000 francs pour la construction des écoles de la rue Soubise et du Pile. (*Ibidem*, 1873. T. II.)

— M. Guérin est nommé commis de sous-direction dans les contributions indirectes à Dunkerque, en remplacement de M. David.

— AIRE. — Jeudi, dans la matinée, un malheureux événement s'est produit dans la caserne du 73e de ligne, à Aire.

Un caporal de ce régiment, Ernest Chéry, étant allé à l'exercice en état d'ivresse, fut puni de quinze jours de salle de police. Cette punition l'affecta tellement que, pour ne pas la subir, il résolut de mourir.

Etant de retour à la chambrée, il chargea son fusil, sans que personne le vit, et, avant que les hommes présents eussent pu deviner son intention, il appuyait sa poitrine sur le haut du canon. Au même instant, une détonation retentissait, et la balle, après avoir traversé la poitrine, sortait un peu au dessous de l'épaule gauche, et allait se loger dans le plafond à 7 ou 8 mètres plus loin. La mort a été instantanée.

— ANZIN. — On annonce que M. de Marsilly, fils du directeur des mines d'Azzin, récemment marié, a contracté, ainsi que sa jeune femme, les fièvres paludéennes à Rome, pendant son voyage de noces. Son père, appelé en hâte à Rome, est arrivé pour recevoir son dernier soupir et a ramené sa belle-fille, très-malade.

— LE PARCQ. — Un petit garçon de Fillièvres, Marie Manassès, avait vu un individu faire le simulacre de vouloir se pendre. Il eut l'imprudence de se mettre, lui aussi, la corde au cou pour voir l'effet que cela ferait. Ayant recommencé un jour qu'il était seul, il s'est trouvé pendu, et il était complètement asphyxié lorsqu'on s'est aperçu de l'accident.

— SANGATTE. — Plusieurs journaux ont annoncé à tort que la compagnie du tunnel sous-marin vient de faire arrêter tous les travaux d'études et de renoncer au projet de relier par une voie ferrée la France à l'Angleterre.

Pour donner une idée exacte de ce qui s'est fait jusqu'à présent et de ce qui doit se faire encore dans l'intérêt de cette grande entreprise, nous analysons ci-après des renseignements officiels adressés à la Chambre de commerce de Boulogne.

Les sondages en mer ont été terminés en septembre 1876.

Le forage artésien de Sangatte commencé le 25 février 1876, arrêté le 22 octobre suivant, à la profondeur de 133 mètres, correspondant à la côte de 124 m. au-dessous des basses mers de vives eaux ordinaires.

Aucun travail n'a été fait depuis le mois d'octobre 1876, jusqu'au 31 mai 1878. On a alors entrepris un puits de 3 mètres de diamètre à l'ouest de Sangatte, à 1500 mètres de l'église et à 60 mètres de la falaise, dans le but d'étudier la nature des couches de craie dans lesquelles le tunnel doit être établi.

La profondeur de ce puits est aujourd'hui de 38 m. 50 correspondant à la côte 8 m. 67 au-dessous des basses mers de vives eaux.

Les moyens d'épuisement ont été généralement insuffisants. C'est à la même cause qu'est due la suspension des travaux, depuis le 29 mars dernier.

Un ingénieur civil de la Rochelle, M. Lacour, qui se trouvait à Calais tout dernièrement, s'est engagé à faire pour les travaux de Sangatte, une fourniture de pompes centrifuges.

Telle est actuellement la situation exacte du projet de tunnel sous-marin.

— SAINT-QUENTIN. — Un commencement de grève à laquelle ont pris part les ouvriers tisseurs de six établissements de Saint-Quentin et de deux établissements du Petit-Neuville a éclaté jeudi matin. Aucun désordre n'est à signaler.

Un rassemblement assez considérable a eu lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à neuf heures, mais sur une invitation de l'administration municipale, transmise par les délégués des grévistes, ce rassemblement s'est immédiatement dissipé.

— LENS. — Un acte de dévouement tout fraternel se manifeste en faveur des victimes de Frameries : la musique des mines de Lens vient de solliciter l'honneur de faire partie du cortége de la Fête de bienfaisance du dimanche 18 mai.

Son concours a été accueilli avec empressement.

— BAILLEUL. — On écrit de Bailleul que la municipalité de cette ville vient de décider à l'unanimité d'acheter pour son musée le dernier tableau de M. Salomé, exposé au Salon de 1878 : *Souvenirs de Jeunesse* (Les bonnes gens de Flandre.

On sait que la famille de M. Salomé est originaire de Bailleul.

— BERTRY. — A partir d'hier 16 mai, un bureau de poste a été créé à Bertry. Ce bureau desservira les communes de Troisvilles et de Montigny.

— CALAIS. — Le général Séré de Rivières, directeur général du génie au ministère de la guerre, est arrivé à Calais mardi à 1 heure 20 minutes de l'après-midi. Le général vient examiner sur place les questions qui se rattachent à la défense de Calais.

— AVESNES. — Pour combler le vide fait dans le Conseil municipal de Sains par suite de démissions, les électeurs de cette commune ont été convoqués le 4 mai, à l'effet d'élire quatre nouveaux conseillers.

Sur près de 900 inscrits, 150 seulement ont pris part au vote ; les candidats n'ayant obtenu que 140 voix, c'est-à-dire, un nombre inférieur au quart des inscrits, il a été procédé, dimanche dernier, à un second tour de scrutin.

Cette fois, les électeurs se sont montrés moins empressés encore, et les quatre conseillers ont été proclamés avec 70 suffrages environ.

70 voix sur 900 électeurs !!!

Etat-Civil de Roubaix.—

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 mai. — Elisa Bogaerts, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 3. — Arthur Sotens, rue St-Jean. — Cyrille Honoré, rue de Lannoy, fort Desprez, 21. — Paul Brocard, rue de Rome. — Justine Vanthier, rue Turgot, carrière Delcroix, cour Delporte, 8.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 mai. — Archange Dupont, 79 ans, sans profession, rue des Loups, 9. — André Vanbunnen, 38 ans, mécanicien, rue des 20 Mètres. — Anastasie Marteyn, 54 ans, ménagère, rue de la Perche. — Célina Petit, 31 ans, ménagère, rue du Chemin-de-Fer, 107. — François Gallet, 48 ans, plafonneur, rue du Beau-Chêne, 38. — Pauline Vandendriessche, 25 ans, rue de la Guinguette, 115. Adèle Gadenne, 5 ans, rue de Beaurewaert, 85. — Georges Goethals, 8 mois, rue de l'Alouette.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 15 MAI. — Julienne Dervaux, rue de la Latte. — Jean-Baptiste Wastyns, Moulin Fagot. — Hélène Seynhave, Chemin des Mottes. — Joseph Desrousseaux, Rue Ste-Barbe. — Alfred Depaepe, Pont de Neuville.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 MAI 1879. — Hélène Castelain, 2 ans 6 mois, rue de la Cloche. — Augustine Allard, 73 ans 11 mois, veuve de Jean-Baptiste Roussel, rue du Mont-à-Leux. — Anne Dhennequin, 74 ans 5 mois, rue des Poutrains. — Aline Catteau, 8 mois, rue des Anges.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-CORNILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Archange-François-Joseph DUPONT, décédé à Roubaix, le 15 mai 1879, dans sa 80e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 17 dudit mois, à 9 heures, en l'église du Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin des Loups, par la rue de Lille.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale du Saint-Sépulcre à Roubaix, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Sophie-Appoline DESREUMAUX, décédée à Roubaix, le 16 avril 1879, à l'âge de 18 ans et 10 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Victoire BERTRANT, décédée à Roubaix, le 17 mai 1878, dans sa 18e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Benoit DUSSAUSSOIS, marchand-boucher, époux de Dame Joséphine WACRENIER, décédé à Roubaix, le 16 mai 1877, à l'âge de 46 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 19 mai 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine FRANCHOMME, épouse de Monsieur Louis CALONNE, décédée à Roubaix, le 24 mai 1878, à l'âge de 39 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 20 mai 1879, à 10 heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Félix MULLIEZ, époux de Dame Elise DUCHATELET, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 36e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 20 mai 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Angélique HAGE, veuve de Monsieur Louis FLORIN, décédée à Roubaix, le 19 avril 1879, dans sa 76e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRE ET D'OBIT à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Belgique

— Un collaborateur du *Français*, de passage en Belgique, adresse a ce journal une étude assez bien réussie sur le mouvement catholique dans notre pays.

Il arrive, dans l'appréciation de la lutte des partis, à ce jugement basé sur l'analyse impartiale des faits :

« Il se trouve que les catholiques sont au- » jourd'hui les défenseurs des anciennes liber- » tés constitutionnelles belges, tandis que les » libéraux s'en font les adversaires. »

« L'écrivain français déduit très-exactement la cause de ce phénomène politique :

« C'est que les libéraux se sont écartés de l'ancien idéal belge de 1830 et de 1842, tandis que les catholiques y sont restés fidèles. C'est que l'esprit révolutionnaire *français*, essentiellement autoritaire et anti-libéral, a gagné le parti qui a aujourd'hui la majorité en Belgique. Il est curieux de voir les ministres, M. Frère-Orban, par exemple, avoir sans cesse à la bouche des noms et des idées *français*, et traiter, comme il l'a fait, de *communards* et de *nihilistes* des adversaires qui ne font que revendiquer les anciennes libertés municipales et individuelles, tandis que l'Etat veut tout absorber dans sa personnalité, suivant l'idéal de l'Etat démocratique et révolutionnaire, — ou, comme on l'a dit, — du *Dieu-Etat.* »

« Sauf une légère erreur qui consiste à attribuer à M. Frère les gracieuses épithètes tombées naguère des lèvres de Son Insuffisance M. Rolin, ces réflexions sont parfaitement justes.